INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS) DU CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE

LIVRET D'ACCUEIL ET D'INFORMATION A L'ATTENTION DES APPRENANTS

Centre Hospitalier - IFAS
1060 Chemin de la Madeleine
CS 40001
11010 Carcassonne cedex
https://www.ch-carcassonne.fr/formations

Secrétariat: Nicolas GOURGUES
Tél. : 04.30.51.24.02
secr.direction.ifsi.ifas@ch-carcassonne.fr

Pour en savoir plus : https://www.ch-carcassonne.fr/formations/presentation

BIENVENUE

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au sein de l'institut de formation du Centre Hospitalier de Carcassonne.

Nous avons réalisé ce livret d'accueil afin que vous puissiez prendre connaissance de toutes les informations pratiques qui faciliteront votre intégration au sein de l'institut de formation.

L'équipe de pédagogique et administrative

ENGAGEMENT DE L'INSTITUT

L'engagement de l'Institut est de former des professionnels compétents et responsables capables d'adapter leurs pratiques face aux différentes conditions d'exercice, dans un souci permanent d'optimisation des soins fournis aux patients.

Tout au long de votre formation :

- Nous mettons l'accent sur l'émergence de l'identité professionnelle des étudiants/élèves.
- Nous développons les aptitudes et les connaissances pratiques et théoriques indispensables à l'exercice de la fonction infirmière et aide-soignante.
- Nous privilégions un accompagnement personnalisé
- Nous partageons des valeurs humanistes et professionnelles
- Nous développons un esprit de collaboration.
- Nous insistons sur le respect des règles de vie en communauté
-

L'Institut est certifié QUALIOPI.

PRESENTATION DE L'INSTITUT

Contact

Tel : 04 30 51 24 02
Secr.direction.ifsi.ifas@ch-carcassonne.fr

Horaires de l'Institut
Accueil des élèves et des étudiants du lundi au vendredi de 8h à 17h30.
Horaires d'accueil du secrétariat : 8h à 12h45 et 13h30 à 17h
Horaires d'ouverture du CRD : du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h10.

Situation géographique

Chemin de la Madeleine - 11 000 Carcassonne

La direction

Mme Stéphane MARCELIN, Directrice de l'Institut
Mme Pascale ALMERGE VACARISAS, cadre supérieur de santé, adjointe à la direction

L'équipe pédagogique

14 cadres de santé formateurs issus de la filière infirmière
2 infirmières formatrices.

L'équipe administrative

4 secrétaires
1 documentaliste

1 agent d'entretien

La formation des aides-soignants :

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, prépare l'élève aide-soignant à dispenser dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité partagée, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Les fournitures :

Se munir de papier, crayons, règle ...

Le jour de la rentrée se munir

- **une 1/2 ramette de papier blanc A4 80g/m2.**
- **une photo d'identité numérique à mailer à**

secr.direction.ifsi.ifas@ch-carcassonne

Adresse Gmail formalisée à l'institut de formation :

Il est **obligatoire** de créer une adresse mail formalisée, avant le 1er jour de la rentrée, en respectant précisément le format suivant : prenom.nomifas11010@gmail.com. Attention : le Nom doit être celui de jeune fille pour les élèves mariées. Toute autre adresse mail ne sera pas acceptée.

L'institut de formation utilisera cette adresse Gmail pour toute la durée de votre formation. Cette adresse permettra à l'institut de formation de vous communiquer des identifiants de connexion pour accéder à la plateforme pédagogique.

(Confer annexe 4 : tuto pour créer une boite mail)

Les locaux pédagogiques

10 salles de cours ou de travaux de groupe
2 salles équipées pour des travaux pratiques et 1 laboratoire clinique de simulation
1 Centre de Ressources Documentaires
2 salles équipées pour le repas des étudiants (voir annexe 1)

L'ensemble des salles de cours sont équipées de matériel audiovisuel et informatique.

Le centre de ressources documentaires

Le Centre de Ressources Documentaires propose un fond documentaire spécialisé dans les métiers de la santé et du paramédical qui sont en lien avec les formations dispensées à l'Institut.
A votre disposition vous trouverez : une salle de lecture, deux photocopieuses, une relieuse et un espace informatique contenant 10 postes informatiques en accès libre.

Un accès WIFI gratuit illimité est à disposition des élèves/étudiants au sein de l'institut.

La restauration :

Les apprenants peuvent déjeuner sur place, dans les espaces réservés à cet effet. Deux pièces sont à leur disposition au sein de l'institut. Ces pièces sont équipées de réfrigérateurs et micro-ondes.
Un distributeur de boissons/nourritures sucrées se trouve au rez-de-chaussée. Dans le cadre du développement durable une poubelle à tri servant à récupérer les bouteilles plastiques et bouchons est installée à côté du distributeur.

Parking :

L'IFAS met à disposition deux parkings gratuits disposants de nombreuses places.

La journée d'intégration :

Une journée d'intégration sera organisée en septembre, (excepté si situation sanitaire dégradée), la date vous sera communiquée ultérieurement.

Les loisirs et lieux de détente dans la ville et ses environs

Equipements sportifs :

- Salle de sports, piscine couverte à Carcassonne, stade, bowling.
- Associations et clubs sportifs à Carcassonne.
- Lac de la Cavayère : possibilité de faire du pédalo, de l'accro-branche, du téléski, coin pique-nique, parcours sportif.

Vie culturelle :

- Cinémas, théâtre municipal, musée, salle de musiques actuelles : le Chapeau Rouge.
- Conservatoire « la Fabrique des Arts ».
- Médiathèques : Grain d'Sel, Grain d'Arts et Grain d'Aile.
- A découvrir l'histoire de Carcassonne et de sa région.

Les principaux services publics :

- **Mairie de Carcassonne** : 32 rue Aimé Raymond - 11000 Carcassonne - ☎ 04 68 77 71 11
- **Office du tourisme de Carcassonne** (reçoit des propositions de location) : 28 Rue Verdun - 11000 Carcassonne – ☎ 04 68 10 24 30
- **Caisse d'Allocations Familiales** : 18 avenue Berges de l'Aude - 11872 Carcassonne
- **Foyer Jeunes Travailleurs de Carcassonne** (accueil limité d'étudiants) : Cité Le Viguier - 11000 Carcassonne - ☎ **04 68 25 13 93**

- **Trouver un logement en occitanie** : www.crij.org
- **Habitat Jeunes – Carcassonne – FAOL Aude :** 41 rue Armagnac – 11000 Carcassonne

  ☎ 04 68 25 03 88 – www.fjtcarcassonne.org
- **Pôle Emploi Carcassonne :** 34 boulevard Irène et Frédéric Joliot Curie – CS 80034 – 11890 Carcassonne Cédex.
- **Mission Locale d'Insertion** : 6 rue J.A. CHAPTAL - 11000 Carcassonne - ☎ 04 68 10 22 90
- **Maison Médicale de garde** : ouverte du lundi au vendredi de 20h00 à 24h00, le samedi de 09h00 à 24h00 et le dimanche et jours fériés de 08h00 à 12h00. 1 Avenue des berges de l'Aude (site de la patte d'Oie) – 11000 Carcassonne.
- **Urgences Centre Hospitalier de Carcassonne** : 1060, chemin de la Madeleine - CS 40001 – 11010 Carcassonne - ☎ 04 68 24 24 24
- **Clinique Montréal** : Route de BRAM – 11890 Carcassonne ☎ 08 26 30 53 53
- **Agglo bus : https://rtca.carcassonne-agglo.fr/ ligne 3 IUT**

Pour bénéficier de tarifs préférentiels :

- **Par la ville de Carcassonne** : www.carcassonne.org - rubrique jeunesse et sport
- **Par le Conseil Départemental** : Acti City – 48 rue Antoine Marty – 11000 Carcassonne - www.acticity.com (carte 11/25 ans) - ☎ 04 68 25 12 25

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

L'Institut s'engage dans l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Mme **FABREGUETTES Béatrice**, cadre de santé formateur est la référente handicap de l'Institut.
Contact : 04 30 51 24 20 - beatrice.fabreguettes@ch-carcassonne.fr

Réparti sur 2 niveaux, l'établissement offre une accessibilité réduite aux personnes ayant un handicap moteur. Toutefois, des salles de cours, des salles de travaux pratiques et le laboratoire de simulation sont accessibles grâce à la présence d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite (EPMR).

Une **procédure d'accueil spécifique** est mise en place pour faciliter l'intégration des apprenants en situation de handicap.

Une place de parking est réservée pour les personnes à mobilité réduite.

ACCES A L'INSTITUT

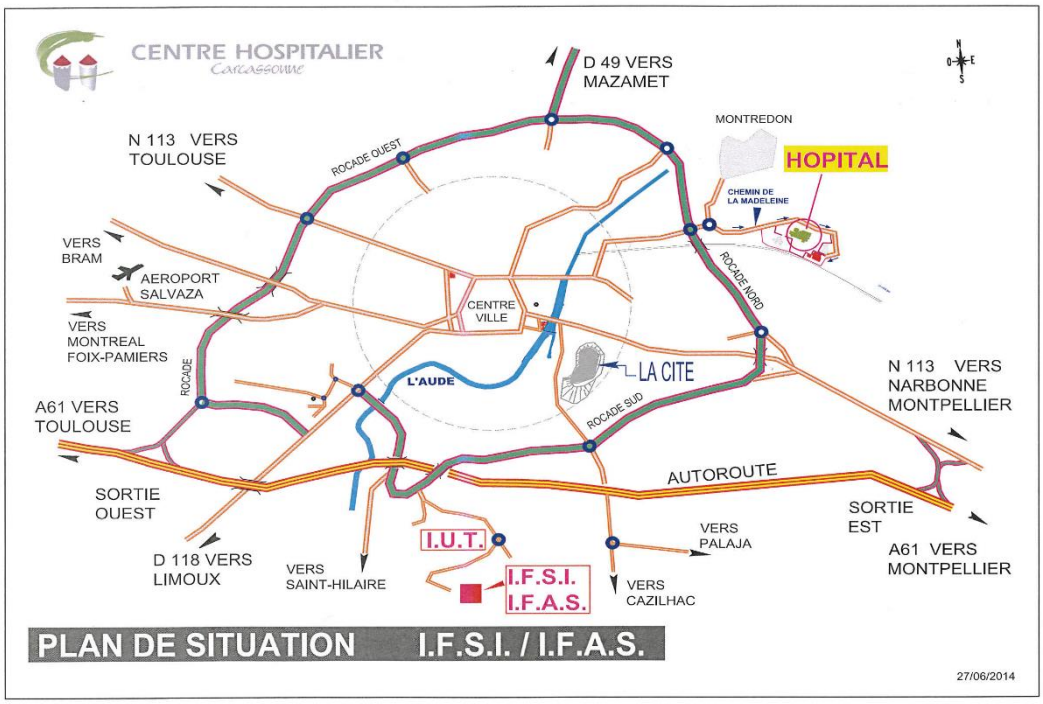

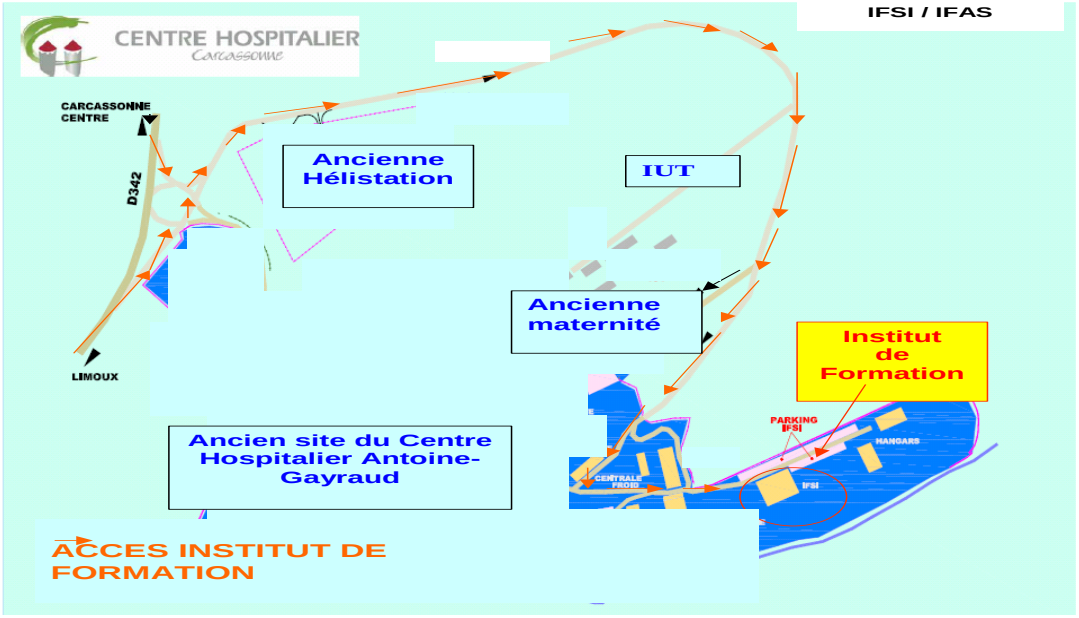

L'Institut est desservi par un bus Ligne 3 IUT, les horaires de bus sont disponibles sur Carcassonne Agglo Lignes de Bus [1]
L'IFSI/IFAS met à disposition deux parkings gratuits disposants de nombreuses places.

[1] **Carcassonne Agglo Lignes de Bus :** https://rtca.carcassonne-agglo.fr/

ORGANISATION DES LOCAUX IFSI/IFAS

Organisation des locaux : RDC (08/2018)

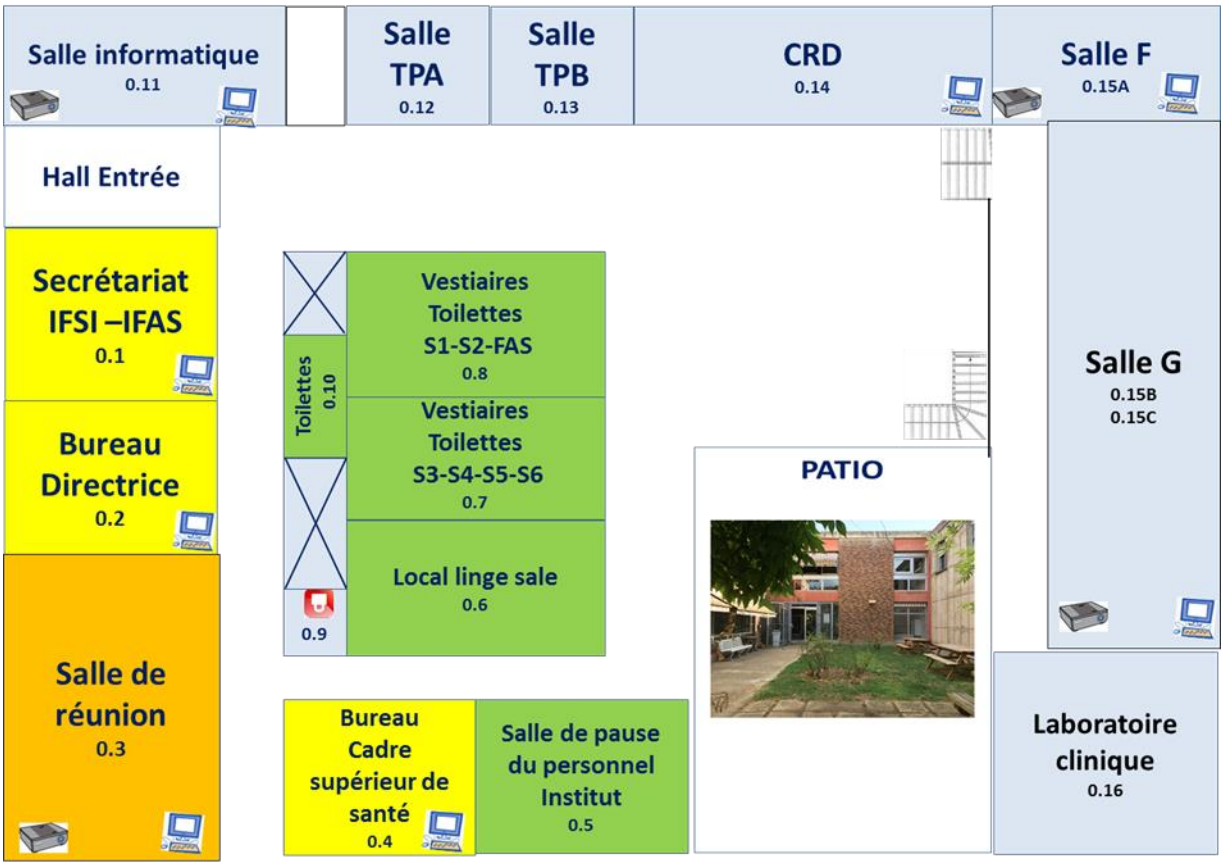

Organisation des locaux : 1er étage (08/2018)

Démarche qualité

Notre démarche qualité-gestion des risques

Pour s'adapter à l'évolution des besoins des usagers du système de santé, garantir la qualité de formation et optimiser les conditions d'apprentissage, la direction du centre hospitalier de Carcassonne décline une politique qualité autour de 3 axes :

- Amélioration continue de la qualité de nos prestations et de nos pratiques selon une approche processus.
- Implication et écoute des personnes en formation et des partenaires.
- Prévention et gestion des risques en lien avec nos activités.

Notre démarche s'inscrit dans un principe d'amélioration continue.

Dès votre entrée dans notre structure, vous serez un maillon essentiel de notre démarche qualité-gestion des risques.

L'amélioration de la qualité de nos processus nécessite votre participation.

- Vous serez sollicités pour renseigner des enquêtes et des questionnaires de satisfaction.

Les éléments recueillis auprès de vous pour évaluer la qualité de nos prestations seront analysés systématiquement et nous permettront de mettre en place les actions d'amélioration.

Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies par l'Institut de Formation du Centre hospitalier de Carcassonne, lors de votre inscription et tout au long de votre cursus, font l'objet de traitements de données informatisées et écrites destinées à :

- Couvrir l'activité de gestion administrative et pédagogique et de suivi des apprenants.
- La réalisation d'enquêtes institutionnelles et nationales.

L'acronyme **RGPD** signifie « **Règlement Général sur la Protection des Données** ». Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Il est le cadre juridique de l'Union européenne paru au journal officiel le 27 avril 2016 qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs. Il est **entré en vigueur le 25 mai 2018**. Il s'applique à toutes les entités implantées dans un pays européen qui traitent des données à caractère personnel, ainsi qu'à toutes les entités à travers le monde qui traitent des données à caractère personnel appartenant à des résidents de l'UE.

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la **Loi française Informatique et Libertés de 1978** et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Dans ce cadre, l'Institut de Formation peut être amené à transmettre des informations vous concernant, au cours de votre cursus, dans le cadre du programme Erasmus + ou après votre sortie de l'établissement, vers des organismes extérieurs habilités à collecter l'information sur les parcours étudiants et élèves, leurs conditions de vie ou leur insertion professionnelle, en vue d'études statistiques et d'enquêtes d'évaluation.

A chaque sollicitation, vous serez informés des objectifs, des modalités de l'enquête et de ses résultats.
Votre participation est facultative, cependant elle reste primordiale et gage de qualité des résultats des enquêtes menées.

Quels sont vos droits ?

Pour l'ensemble des traitements de données réalisés par l'organisme de formation du Centre hospitalier de Carcassonne et conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous bénéficiez d'un **droit d'accès et de rectification aux informations** qui vous concernent.

Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer à certains traitements notamment la transmission de données à des organismes extérieurs.

Si vous donnez l'autorisation de communiquer vos données personnelles et votre image au cours de votre formation, l'**article 17 du règlement européen de la protection des données** précise que : **Droit à l'effacement / Droit à l'oubli = Sortie de l'établissement + 3 ans** (sauf demande écrite de l'apprenant).

Si vous souhaitez exercer vos droits veuillez adresser votre demande par courriel à l'adresse suivante : dpo@ch-carcassonne.fr

[Annexes]

1. ALTERNANCE ANNEE IFAS 2022 / 2023.
2. FLYER : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES – MA REGION M'ACCOMPAGNE !
3. RECOMMANDATIONS CORONAVIRUS – COVID-19.
4. TUTO POUR CREATION BOITE GMAIL.

ANNEXE 1 : ALTERNANCE ANNEE IFAS 2022 / 2023.

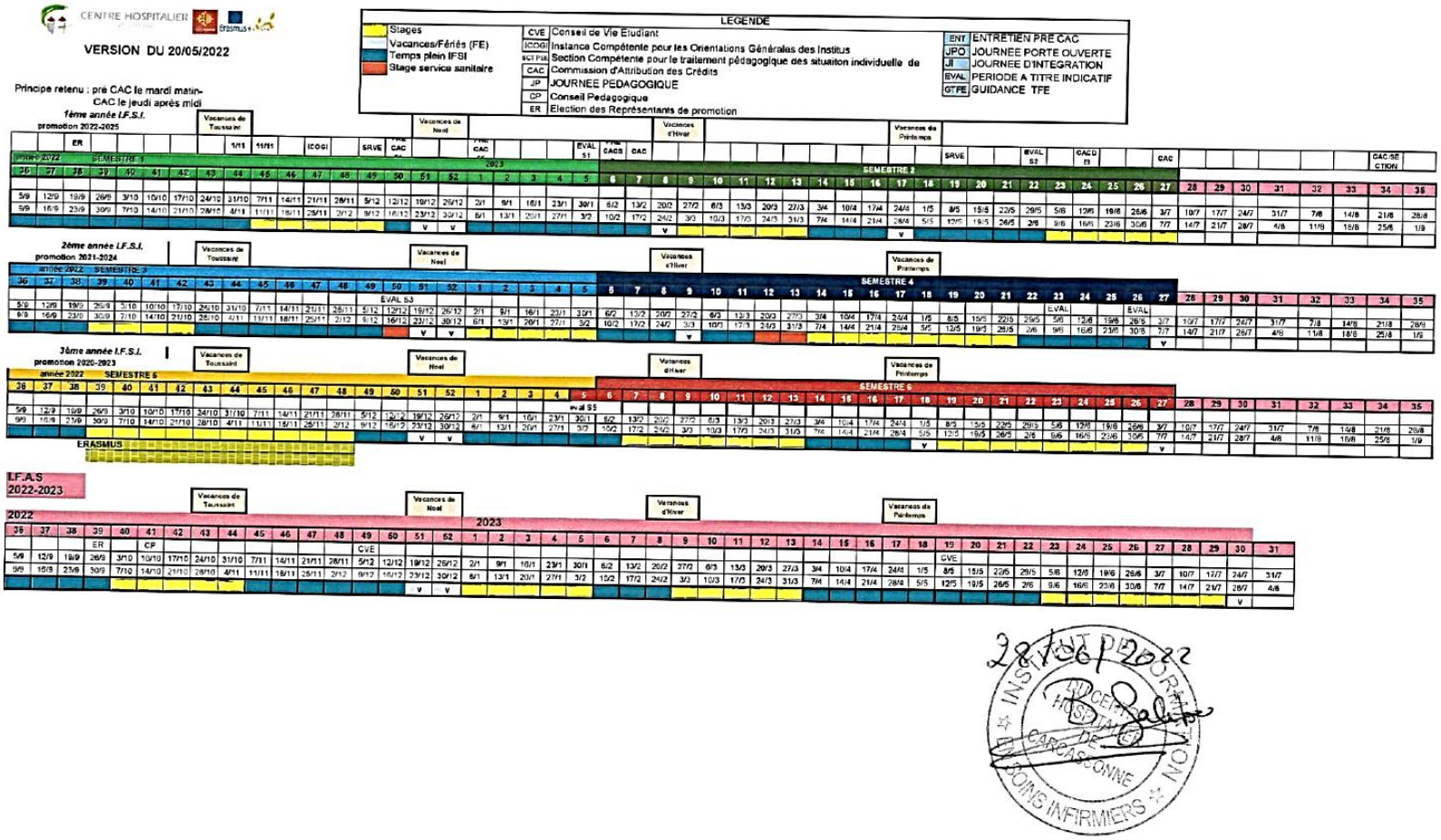

ANNEXE 2 : FLYER : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES – MA REGION M'ACCOMPAGNE !

3

POURQUOI CHOISIR LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL ?

Un secteur qui représente
12% de l'emploi régional

Soit près de **260 000** professionnel.le.s

Occitanie : 2e région française
dans le domaine de la santé

Un tremplin vers l'emploi

Les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social entraînent un **besoin croissant** de professionnel.le.s pour répondre aux attentes du territoire. Les recrutements augmentent en conséquence et ce d'autant plus avec les besoins de renouvellement du fait des départs à la retraite attendus dans les années à venir.

Des possibilités diverses de parcours et de carrières

Les filières paramédicales, maïeutique et en travail social offrent une palette de **métiers variés** et de nombreux débouchés.
Auprès d'un **public très diversifié** (personnes malades, personnes dépendantes âgées et/ou handicapées, enfants et leurs familles, personnes en situation d'exclusion, etc), ces métiers peuvent s'exercer à titre libéral, en établissement public ou privé sanitaire ou médico-social, ou encore au domicile de la personne.

4

LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION

28 formations
au cœur des métiers de l'humain dont **26** conduisant à l'obtention d'un diplôme d'État.

Une offre de formation de proximité :
-> **38** villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée, et **41** villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dipensée.

Environ
16 000 apprenant.e.s

Plus de
1000 apprenti.e.s

71 organismes gestionnaires
-> **38** dans le secteur sanitaire et **33** dans le secteur social
-> **113** sites de formations paramédicales
-> **115** sites de formations en travail social

Formation d'aides soignant(e)s à l'IFSI de Nîmes. © Gilles Lefrancq / Région Occitanie

© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

5

L'ACTION DE LA RÉGION

La Région Occitanie :

- autorise les organismes de formations paramédicales et en maïeutique,
- agrée les formations en travail social,
- participe au fonctionnement des organismes de formation sanitaire et en travail social préparant à un diplôme délivré par l'État et dispensé par un établissement agréé ou autorisé.

Je suis apprenant.e ou futur.e apprenant.e d'une formation du secteur sanitaire ou en travail social, de quelle façon la Région m'accompagne ?

Prise en charge du coût pédagogique de la formation par la Région Occitanie payé directement à l'organisme de formation

Je suis en poursuite d'études
(cursus jamais interrompu)

Je suis demandeur.se d'emplois

Si je suis en activité professionnelle, je me rapproche de mon employeur ou d'un OPCO (opérateur de compétences) pour le financement de ma formation.

Un réglement de prise en charge par la Région Occitanie des frais de formation sanitaire et en travail social de niveau 3 à 7 et des conditions de financement des aides indirectes aux apprenant.es est consultable sur la page portail des formations sanitaires et sociales de la Région Occitanie **laregion.fr/formations-sanitaires-sociales**

© Nguyen Vincent / Région Occitanie

6

Institut de formation aux Métiers de la Santé de Montauban. © Grimault Emmanuel / Région Occitanie

Niveaux de formation	Prise en charge du coût pédagogique par la Région pour les apprenant.e.s et demandeurs, euses d'emplois	Droits d'inscription	Frais de scolarité
Niveau 3	✓	• Gratuité des droits d'inscription des formations sanitaires. • À la discrétion de l'organisme de formation pour les formations en travail social. • Si je suis bénéficiaire d'une bourse, ces droits d'inscription me sont remboursés par la Région par l'intermédiaire de mon organisme de formation.	Pas de frais de scolarité appliqués par les organismes de formation.
Niveau 4			Les organismes de formation privés peuvent demander des frais de scolarité supplémentaires.
Niveau 5, 6, 7	✓*	• Leur montant est fixé chaque année universitaire par décret du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. • Si je suis bénéficiaire d'une bourse, ces droits d'inscription me sont remboursés par la Région par l'intermédiaire de mon organisme de formation.	Les organismes de formation privés peuvent demander des frais de scolarité supplémentaires.

*Conditions spécifiques de prise en charge pour les formations suivantes :
DE Infirmier de bloc opératoire (IBODE), DE Infirmier anesthésiste (IADE), DE Cadre de Santé, CAFERUIS, CAFDES.
Ces formations relèvent du financement de la formation continue des employeurs. Exceptionnellement, la Région finance des parcours pour des demandeurs d'emplois inscrits depuis 18 mois ou plus à compter de la date d'inscription à la sélection.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

7

LES AIDES DE LA RÉGION OCCITANIE PENDANT MA FORMATION

Le dispositif des bourses : la Région accompagne les apprenant.e.s

Qui peut y prétendre ?

Les bourses d'études sanitaires et sociales sont attribuées aux apprenant.e.s inscrit.e.s en formations paramédicales, de sages-femmes , en maïeutique ou en travail social dans un centre de formation agréé par la Région Occitanie et dont le niveau de ressources personnelles et/ou familiales est reconnu insuffisant au regard de leurs charges, sous réserve de remplir certaines conditions.

Quelles sont les conditions générales d'attribution ?

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un pays de l'Union Européenne ou étranger.ère en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année de début du cycle de formation.
- Justifier d'un montant de revenus et de points de charge appréciés conformément aux modalités fixées à l'article 5 du règlement régional (consultable sur le site de la Région).
- Être assidu.e. Le paiement de la bourse d'études est soumis aux obligations d'assiduité aux cours et de présence aux examens.
- Avoir déposé dans les délais fixés une demande de bourse. Le dépôt d'une demande comporte deux phases indissociables l'une de l'autre :
  - la saisie en ligne sur le site régional dédié à ce dispositif,
  - le dépôt des pièces justificatives.

La bourse est-elle cumulable avec un autre financement public ?

La bourse n'est pas cumulable avec un autre financement public constituant une aide à la formation : CPF (Compte Personnel de Formation), AREF (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation), RFF (Rémunération de Fin de Formation), Transitions Pro Occitanie, bourse d'un autre Ministère (Éducation, Recherche, Agriculture...).

d'infos
laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales
bss.assistance@laregion.fr 0 800 33 50 50

Vérifiez auprès de votre établissement de formation s'il est agréé/autorisé par la Région

La liste des organismes de formation agréés/autorisés est aussi disponible sur le site internet de la Région

8

La rémunération pour les formations de niveau 3

La Région accompagne les **demandeur.se.s d'emploi** et peut dans certaines conditions vous accorder une rémunération durant votre période de formation professionnelle.

d'infos
laregion.fr/Remuneration-des-stagiaires-de-la-formation-professionnelle

© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

© Guionie Philippe / Région Occitanie

© Boutonnet Laurent / Région Occitanie

9

Envie de partir en stage à l'étranger ?

Erasmus+

La Région propose une bourse de stage. Le dispositif ERASMUS+ vise à favoriser la mobilité des étudiant.e.s des 26 établissements d'enseignement supérieur adhérents de la filière sanitaire et sociale. Le montant est calculé sur la base de la durée du stage (minimum deux mois) prévu par le contrat de formation et selon la destination. Une indemnité de transport est également attribuée.

d'infos
laregion.fr/Dispositif-de-bourse-de-stage-ERASMUS

BON À SAVOIR

Les dépenses à prévoir au moment de mon inscription

Pour tous les apprenant.e.s

• **Les droits d'inscription :**

→ Exonération si je suis bénéficiaire d'une bourse de la Région.

→ Le taux des droits d'inscription dépend non seulement des cursus, mais aussi du niveau d'études et de votre situation.

→ Il faut les régler auprès de votre organisme de formation.

Pour les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur :

→ **La CVEC** (Contribution Vie Étudiante et de Campus) collectée par l'État : tous les étudiant.e.s y sont assujetti.e.s et doivent la payer avant l'inscription. Les bénéficiaires de bourses peuvent obtenir un remboursement en sollicitant la procédure mise en place par l'État.

d'infos
messervices.etudiant.gouv.fr

© Gilles Lafrancq / Région Occitanie

10

© Nguyen Vincent / Région Occitanie

Le Pass Mutuelle étudiant.e

Une aide spécifique de la Région pour les bénéficiaires de bourses

Ce dispositif régional vise à inciter les **étudiant.e.s** bénéficiaires d'une bourse, ne pouvant pas bénéficier d'une couverture santé complémentaire, à souscrire auprès des organismes mutualistes ou d'assurances partenaires de la Région, une complémentaire santé.

d'infos
laregion.fr/Pass-Mutuelle-Etudiant-e

© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

DES FEMMES, DES HOMMES, DES MÉTIERS

Les formations en travail social

11

Niveau 7
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Direction d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES)
- Ingénierie Sociale

Niveau 6
- Assistant.e de Service Social
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Conseiller.ère en Économie Sociale et Familiale
- Éducateur.trice de Jeunes Enfants
- Éducateur.trice Spécialisé.e
- Éducateur.trice Technique Spécialisé.e
- Médiateur.trice Familial.e

Niveau 4
- Moniteur.trice Éducateur.trice
- Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale

Niveau 3
- Assistant.e Familial.e
- Accompagnant.e Éducatif.ve et Social.e

© Schelber Frederic / Région Occitanie

© Huynh Manuel / Région Occitanie

© Boutonnet Laurent / Région Occitanie

Les formations sanitaires

Niveau 7
- Cadre de Santé
- Infirmier.ère Anesthésiste
- Sage-Femme - Maïeuticien
- Masseur.euse-kinésithérapeute

Niveau 6
- Ergothérapeute
- Infirmier.ère
- Infirmier.ère de Bloc Opératoire
- Manipulateur.trice en Électroradiologie Médicale
- Pédicure-Podologue
- Puériculteur.rice
- Psychomotricien.ne

© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

© Boutonnet Laurent / Région Occitanie

Niveau 5
- Préparateur.trice en Pharmacie Hospitalière

Niveau 4
- Aide-Soignant.e
- Auxiliaire de Puériculture

Niveau 3
- Ambulancier.e

© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

12

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES P13

TÉMOIGNAGES

Angèle G.
Diplômée du DE
Monitrice-Éducatrice

© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

Suite à l'obtention d'une licence de psychologie, j'ai travaillé dans le secteur médico-social en tant qu'agent spécialisé des écoles maternelles, puis en tant qu'auxiliaire de vie scolaire. Dans ce cadre, j'ai aidé une petite fille en situation de handicap et cela m'a donné envie de poursuivre ce type d'accompagnement. J'ai fait des remplacements sur des postes d'éducatrice faisant fonction pendant plusieurs mois.

En recherche d'emploi à la fin d'un contrat, j'ai souhaité pour me spécialiser et compléter mon cursus, m'orienter vers le diplôme de moniteur-éducateur. La Région Occitanie a financé ma formation. Celle-ci m'a permis d'acquérir des notions théoriques et de les appliquer grâce à plusieurs stages. Tout juste diplômée, j'ai trouvé un premier emploi à la fin de mon dernier stage.

Eddy A.
Étudiant en 2e année
DE Assistant
de Service Social

© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

J'ai toujours souhaité m'investir dans le domaine social. Suite à l'obtention d'un diplôme de niveau 3 dans le domaine social, j'ai travaillé dans des structures sur l'accueil spécialisé. À cause de problèmes de santé, j'ai cessé mes activités pendant plus d'un an.

Malgré ma perte de mobilité, j'ai repris une formation de chef de projet dans le domaine social. J'ai ensuite enchaîné plusieurs CDD qui m'ont permis de travailler en lien avec des éducateurs spécialisés, des assistants de services sociaux... J'ai su en voyant travailler ma collègue assistante sociale que je voulais exercer ce métier.

Après ma réussite au concours, j'ai intégré la formation l'an passé et en tant que demandeur d'emploi, j'ai pu bénéficier d'un financement de la Région Occitanie. Grâce à mon réseau, j'ai trouvé facilement des stages. Je vais cette année travailler dans une structure qui accompagne les femmes victimes de violences et à la fin de ma formation, j'aimerais travailler au service de personnes en grande précarité.

Je suis ravi de cette reconversion professionnelle qui me permet d'être toujours dans le positif malgré mon handicap.

J'ai travaillé pendant plusieurs années en tant qu'agent de service hospitalier, d'abord en cuisine, puis aux soins. Ayant envie d'évoluer vers un poste d'aide-soignant, j'ai passé avec succès le concours d'admission à l'Institut de Formation d'Aide-soignant. Mon employeur a financé ma formation d'un an.

Les apports théoriques m'ont permis d'améliorer mes pratiques et de me perfectionner. J'ai beaucoup aimé les périodes de stage où j'ai découvert plusieurs lieux et différentes façons d'exercer ce métier. Ce que j'aime dans cette profession, c'est l'accompagnement du patient, faire en sorte qu'il se sente bien pendant son séjour. La communication est primordiale, trouver les bons mots au bon moment.

À la sortie de la formation, j'ai intégré le service de soins et réadaptation. Être aide-soignant aujourd'hui, c'est faire preuve de volonté, de patience, de communication. Ce métier est riche et les offres d'emploi sont nombreuses et diversifiées.

Éric V.
Diplômé du DE
Aide-Soignant

© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

Jessica C.
Étudiante en 2e année
DE Infirmière

© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

Suite à l'obtention de mon baccalauréat, j'ai souhaité me diriger vers le domaine de la santé. Après une année de PACES qui ne correspondait pas à mes attentes et en discutant avec un membre de ma famille qui exerce la profession d'infirmier, j'ai été attirée par cette profession. J'ai alors effectué une année de préparation au concours que j'ai réussi l'année suivante. Le contenu de la formation d'infirmière correspond à mes attentes. J'aime le soin et la qualité du contact avec les patients.

J'ai eu la chance cette année de partir en stage ERASMUS + en Estonie. J'ai bénéficié d'une bourse accordée par la Région Occitanie pour cette mobilité. Cette expérience m'a beaucoup apporté sur le plan personnel, comme sur le plan professionnel, grâce aux rencontres, à la découverte d'un mode de vie différent et à la confrontation des pratiques professionnelles.

Il me reste une année de formation ponctuée de stages qui me permettront de faire des choix pour la suite. Je suis attirée par les urgences et la psychiatrie. Ce qui me plaît le plus, c'est la relation avec le patient.

Contacts :
Direction des Solidarités et de l'Égalité
Service des Formations Sanitaires et Sociales
Tél. : 0 800 33 50 50

+ d'infos
Retrouvez la cartographie des formations sanitaires et sociales en Occitanie ainsi que la liste des organismes de formation sur : laregion.fr/formations-sanitaires-sociales

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

Montpellier
201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

Appel gratuit / N° unique : 3010

@occitanie | laregion.fr

ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS CORONAVIRUS – COVID-19

Annexe 4 :LISTE DES MEDECINS AGREES

Annexe 5 :TUTO POUR CREATION BOITE GMAIL

Annexe 6 :FLYER DE PRESENTATION DE LA FORMATION

Pour les annexes 5 et 6 : Confer documents à télécharger sur le site